

## **POURQUOI LA PISCINE INTERCOMMUNALE N'OUVRIRA PAS SES PORTES CET ETE ?**

Pour faire suite à la pétition qui circule depuis la semaine dernière et qui laisse croire aux habitants de notre territoire qu'il est possible d'ouvrir « facilement et rapidement » la piscine intercommunale pour cet été, nous tenions à apporter quelques éléments, notamment techniques, qui vont à l'encontre de ce qui est dit.

Tout d'abord une phase de diagnostic du site a été menée par un cabinet spécialisé et le constat est plutôt alarmant quant à l'état général de la piscine et de ses installations. A l'heure actuelle, nous sommes dans l'impossibilité d'ouvrir l'équipement en respectant les conditions minimales de sécurité et de salubrité, tant pour les usagers que pour le personnel qui y travaille.

Pour rappel la gestion de cet équipement a été reprise par la Communauté de Communes du Pays Créçois au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Jusqu'en 2016, la piscine fonctionnait avec une installation technique vieillissante et disparate. Des travaux d'entretien courants ont permis de faire durer cet équipement mais depuis 46 ans il n'a jamais fait l'objet d'une réhabilitation globale. A chaque fois, des éléments de l'installation précédente ont été conservés, réparés, ce qui fait que l'on a cinq décennies de pièces et composants qui voisinent.

**Même sans lancer une réhabilitation de la piscine, une simple remise en état des installations techniques génèrerait des coûts considérables et nécessiterait des travaux de plusieurs mois !**

Contrairement à ce qui a été avancé, nous n'avons aucun devis en notre possession qui viendrait prouver qu'une remise en état « à moindre coût » serait envisageable pour cet été !

Outre le bilan financier qui est déficitaire chaque année (mais comme la plupart des piscines), c'est le constat d'insécurité et d'insalubrité qui a motivé le choix du Pays Créçois. La seule décision politique raisonnable et prudente est celle de fermer l'équipement.

Nous ne nous en tenons pas là et menons un projet de construction d'un équipement neuf qui satisfera les attentes des habitants du territoire.

### **CONTRAINTES TECHNIQUES**

- **Sécurité incendie**

Le dernier diagnostic sécurité de l'établissement recense huit avis défavorables concernant la sécurité incendie (éclairages de sécurité, alarmes, dispositifs de coupure d'urgence, extincteurs...).

**Sans travaux de remise aux normes en sécurité incendie, le bâtiment actuel encourt un avis défavorable de la commission de sécurité.**

- **Charpente**

Un diagnostic structurel global est à réaliser sur la charpente. En effet, elle présente des déformations relativement importantes par endroit. La toiture du bâtiment principal est potentiellement amiantée. Dans la salle à l'étage, on constate sur les murs et plafonds des traces d'infiltration d'eau provenant de la toiture.

- **Structure du bâtiment**

- L'établissement souffre d'une grande vétusté et il ne répond plus aux réglementations et besoins actuels.
- Dès le début des années 1980, la piscine a subi d'importants travaux de réhabilitation. Les galeries techniques ont été restructurées, les plages remaniées, le carrelage refait et un étage a été ajouté au bâtiment initial. La réalisation de travaux d'une telle ampleur si peu de temps après la construction laisse planer des doutes sur la qualité des éléments d'origine.
- L'ensemble du système de fondation de la piscine n'est actuellement pas connu. En l'absence de documents complets sur le système constructif, des diagnostics structurels conséquents sont à prévoir.

- **Electricité**
  - Les armoires électriques présentent une corrosion intérieure.
  - Une refonte complète des installations électriques est à prévoir, avec la création d'un local TGBT isolé des vapeurs nocives.
  
- **Aménagements intérieurs**
  - L'ensemble des aménagements intérieurs est très vétuste.
  - Vestiaires et sanitaires : Les locaux sont sombres, étroits, vétustes et difficiles d'entretien, entraînant des problèmes d'hygiène et d'inconfort pour les utilisateurs.
  - Les locaux du personnel sont inadaptés. Une réhabilitation devra améliorer les conditions de travail.
  
- **Accessibilité**
  - L'accessibilité est totalement à revoir. Depuis les années 1970, la prise en compte des personnes en situation de handicap s'est considérablement accrue.
  
- **Traitement d'eau**
  - Les systèmes de filtration auraient dû faire l'objet d'une maintenance tous les 5 ans, ce qui n'a pas été le cas.
  - L'injection des produits de traitement se fait dans le même volume que le reste des installations techniques, une forte corrosion est présente dans l'ensemble du local technique.
  - Les ballons d'eau chaude ont plus d'une quinzaine d'années et ne présentent pas un aspect sain.
  
- **Bassins**

Le grand bassin et le petit bassin présentent un bon état de conservation. Un des scénarii de l'étude prévoit donc le maintien de ces bassins. La pataugeoire, en revanche, ne fonctionnait déjà plus avant la fermeture de l'établissement, du fait de pollutions à répétition et de fuites importantes.

**La conservation en l'état des installations techniques, en effectuant uniquement des modifications et adaptations, ne permettra jamais de garantir un fonctionnement correct et durable de l'établissement après travaux.**

#### **CONTRAINTES DE PERSONNEL**

Si, malgré ces contraintes techniques, nous décidions d'ouvrir la piscine, il serait en tout état de cause impossible de recruter une équipe complète de maîtres-nageurs, surveillants de baignade et agents d'accueil pour cet été, —qui plus est en leur proposant un CDD de 2 mois ! Lorsque la piscine était ouverte, nous rencontrions déjà des difficultés à trouver le personnel alors que les recrutements démarraient en début d'année pour la saison estivale.

**Au regard de tous ces éléments fournis par le cabinet d'études, nous refusons d'ouvrir un équipement vétuste qui ne répond plus aux normes actuelles et au sein duquel il n'est pas possible de garantir la sécurité des usagers.**

Nous savons que cet équipement est un élément incontournable de notre territoire et que les Créçois y sont particulièrement attachés.

**Pour répondre aux attentes des habitants, nous avons engagé une étude ambitieuse de construction d'un équipement neuf intégrant des objectifs environnementaux.**

Nous souhaitons avant tout améliorer le confort et la sécurité des usagers et du personnel afin d'offrir un service de qualité aux habitants. Une piscine couverte permettrait non seulement une utilisation à l'année, notamment par les écoles du territoire, mais également la création d'un club de natation.

**Le rendu de la phase 3 de cette étude de faisabilité devrait intervenir avant la fin juin. Les élus du Pays Créçois se prononceront alors quant à l'avenir de ce bâtiment.**